

OBJET : FONDS ROUTIER 1984 - APPROBATION DU PROGRAMME - REPARTITION DES CREDITS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de l'examen du budget 1984, vous avez arrêté le programme voirie urbaine à la somme de 10 990 000 F, financée par :

- Fonds Routiers 1984.....	3 528 000 F
- Emprunt CDC 84.....	5 250 000 F
- Fonds propres.....	<u>2 212 000 F</u>
TOTAL.....	10 990 000 F

Je vous propose de répartir ces crédits de la façon suivante :

OPERATIONS	Montant sur Fonds Routier	Montant sur emprunt et fonds propres
ZAC de Moufia		2 855 000
Bd Lancastel		1 277 000
Régie	2 178 000	1 922 000
Acquisitions de terrains		500 000
Trottoirs centre-ville	500 000	
Giratoire Vauban-Doret	800 000	
Aménagement carrefour Vauban/ Bois de Nèfles	50 000	
ZAC I Patates à Durand		30 000
ZAC I Moufia		200 000
Voie entre Mail du Chaudron et Tamarin		300 000
Réaménagement des trottoirs et chaussées du CD.44		178 000
Parking deux-roues du Butor		200 000
	<u>3 528 000</u>	<u>7 462 000</u>
	10 990 000	

.../...

D'autre part, en vue de compléter le financement de l'opération Giratoire Vauban-Doret, je vous propose d'y affecter la subvention complémentaire du Fonds Routier de 135 335,32 F obtenue au titre de l'année 1983.

Par ailleurs, en 1981 et 1982, il avait été prévu sur dotation du Fonds Routier une somme de 600 000 F (300 000 + 300 000) pour l'aménagement du chemin Tazeau, et la jonction ZEC/RN2. Ces projets ayant été différés, il vous est proposé d'affecter cette somme à l'opération "Voie entre Mail du Chaudron et Tamerins" dont le coût de la 1ère phase s'élève à 900 000 F.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces différents points.

Mr Marc GERARD lit l'avis des Commissions

* Finances : s'étonne de la faiblesse de la part de crédits du Fonds Routier revenant à la Commune. Demande une intervention auprès du Conseil Général.

* Travaux Publics : la Commission demande à la SEDRE de réaliser en priorité la liaison "Allée des Spinels" à Bellepierre sur son financement propre.

Le MAIRE - Je voudrais atténuer un peu les propos de la Commission des Finances qui "s'étonne de la faiblesse de la part des crédits du Fonds Routier revenant à la Commune".

Les crédits 1984 ne sont pas encore répartis. A titre indicatif, je vous donne les chiffres pour 1983. Je rappelle que cette répartition se fait :

- au prorata de la population. (Ceux qui ont moins d'habitants reçoivent des crédits plus importants). C'est ainsi qu'il y a une dotation forfaitaire attribuée aux Communes de moins de 10 000 habitants.

- selon les longueurs de voirie classées.

Pour l'année 1983 :

- Les Avirons	571 000
- Bras-Panon	817 000
- Saint-André	1 342 000
- Saint-Denis	1 393 000
- Saint-Joseph	1 453 000
- Sainte-Marie	1 443 000
- Saint-Paul	2 431 000
- Saint-Pierre	1 821 000
- Sainte-Suzanne	1 304 000
- Tampon	1 763 000

Les crédits sont donnés à raison de 75 % au moment du démarrage des travaux et les 25 % restants sur présentation de l'avis de réception des travaux.

MR FONTAINE - Pourquoi l'aménagement du Chemin Tessan a été différé ?

Le MAIRE - Nous n'avons pas encore l'accord de tous les riverains. Nous croyons avoir au début leur accord facilement, mais cela n'a pas été possible. Ce n'est donc pas la peine de geler les crédits pour cette opération. C'est donc différé en attendant que le problème de maîtrise de terrain soit réglé.

MR FONTAINE - La circulation est très dense dans ce secteur et la chaussée mérite d'être élargie et aménagée.

.../...

Le MAIRE - Je sais qu'elle le mérite, mais malheureusement, nous n'avons pas l'accord de tous les riverains et il faudra probablement recourir à l'expropriation, parce que pour l'instant, les acquisitions à l'amiable ne marchent pas très bien.

MR FONTAINE - Si je parle du Chemin Lacroix, c'est parce que j'y habite et je ne pense pas me tromper. Quand vous prenez l'Avenue Leconte de Lisle, à droite, la rue Lacroix débouche sur la rue Emile Crimaud. Vous prenez la rue Emile Crimaud, en tournant à gauche, vous tombez dans la rue des Goyaves. 200 mètres plus loin, vous tombez dans la rue Lacroix. Je voudrais savoir si c'est une erreur de la Mairie ou est-ce que vous avez l'intention de relier les 2 portions de la rue Lacroix pour créer une seule rue. Les gens qui sont chargés de distribuer le courrier dans ce secteur ne comprennent plus rien.

Le MAIRE - Il y a certainement un problème de dénomination. Il faudra faire une rectification.

MR FONTAINE - Vous projetez peut-être de relier ces 2 portions de rues en traversant le terrain qui se trouve en face ?

Le MAIRE - Je ne sais pas pour quelle raison on n'a pas encore fait cette étude jusqu'à maintenant, peut-être parce qu'on ne maîtrise pas le terrain, mais c'était certainement dans l'intention de faire une seule voie.

MR FONTAINE - J'ai vu que vous avez fait de gros progrès en ce qui concerne la dénomination et la numérotation des rues. Je me suis donc permis de vous poser cette question.

Le MAIRE - Je vais faire revoir ce problème.
- Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x
x x

Reçu à la Préfecture
le 03/04/1984